## COMITE DU SIVOM DE L'ABADIE DU Mardi 25 juin 2019 EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

# II- FINANCES

# 1- Compte Administratif 2018

Ouï l'exposé de Monsieur SALLES Rudy et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'approuver :

Castian	J . C	4:	4.
Section	ae 101	nctionne	ment:

Dépenses	293 997.10 €
Recettes	363 660.52 €
Excédent de fonctionnement 2018	69 663.42 €
Excédent reporté	103 529.74 €
Excédent global de fonctionnement de clôture d'exercice	173 193.16 €

#### Section d'investissement

Dépenses	143 131.06 €	
Recettes	287 527.03 €	
Excédent d'investissement 2018	144 395.97 €	
Déficit d'investissement reporté	106 210.12 €	
Excédent global d'investissement de clôture d'exercice	38 185.85 €	

L'excédent de clôture 2018 toutes sections confondues s'élève à : 211 379.01 €

# 2- Compte de Gestion 2018:

Ouï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'approuver :

- le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par Madame BONNAUD Receveur du syndicat et Trésorière de Levens.

#### 3- Subventions aux associations 2019

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- D'attribuer, pour l'exercice 2019, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention conformément au tableau ci-dessous, ainsi que l'ensemble des prestations matérielles énoncées ci-après :

ASSOCIATIONS	Subvention 2018 600,00	Aide sollicitée 600,00	Aide financière proposée 600,00
Académie des traditions abadiennes			
Club bouliste Abadie	2 200,00	2 000,00	2 000,00
Comité de défense intérêts de l'Abadie	200,00	400,00	200,00
Comité permanent des fêtes de l'Abadie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Coopérative scolaire Jean de la Fontaine	1 400,00	1 342,00	1 400,00
Office intercommunal de l'Abadie	1 000,00	1 000,00	1 000 ,00
Tennis club Abadie / St-André	2 700,00	2 700,00	2 700,00
TOTAL	9 600,00	9 542,00	9 400,00

# 4- Tarification petite ferme

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

De fixer les tarifs suivants pour les accueils à la petite ferme :

#### Groupes:

- 20 € par tranche d'1 à 10 enfants sera appliqué aux associations, écoles, groupes d'ALSH ne relevant pas du territoire du SIVoM de l'Abadie, prestation pour ½ journée d'animation.
- Gratuité à l'encadrement de ces groupes
- Gratuité pour les groupes relevant du SIVoM de l'Abadie

### Stage « Petit Fermier » :

- 10 € par jour, par enfant, pour l'inscription à un stage « petit fermier » lors de l'organisation d'un stage porté par la Petite Ferme
- En cas de stage « petit fermier » organisé par l'intermédiaire d'un ALSH géré par le SIVoM
   Val de Banquière, la tarification sera celle appliquée sur l'ALSH (Cf procès-verbal des délibérations du Comité du SIVoM du 22 octobre 2015)

## « Samedi en famille » (réseau parentalité délibération du 16.10.2017) :

- 5 € par adulte pour l'inscription à une journée « samedi en famille »
- Gratuité pour les enfants
- Animation à la journée (9 h 00 15 h) avec la mise en place par l'équipe des animateurs d'ateliers de soins et nourrissage des animaux, de bricolage et de travail manuel.

# IV- RESSOURCES HUMAINES

# 1 – Emploi du Directeur Général des Services

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité à l'unanimité :

- Prend acte de l'ensemble des observations transmises au représentant de l'Etat,
- Confirme et entérine la future modification de la direction du Syndicat au départ de l'actuel Directeur Général des Services.
- Prendra, lors d'une réunion du Comité, une nouvelle délibération reprenant l'historique des décisions relatives à ce poste depuis 1987 si besoin était précisé par la Préfecture

# 2 – Recrutement emplois aidés

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- De créer 5 postes via le recours au dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi - parcours emploi compétences.

# 3 – Recrutement agents vacataires

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

 De créer 5 postes d'intervenants par le biais de contrats de vacations, pour répondre à des besoins ponctuels des services du Syndicat.

LE PRESIDENT

D.SARETTA